

LUTTER

CONTRE LE

CHÔMAGE

NON CONTRE LES

CHÔMEUSES

ET

CHÔMEURS

Les six bonnes

raisons qui vous

feront voter

**NON**

le 28 septembre 1997

## ADRESSES

### ■ Centre de liaison pour le matériel

% Syndicat du Livre et du papier  
Jean-Jacques Desbordes  
CP 2101  
1211 Genève  
Tél. 022/731 5666  
Fax 022/738 1984  
Natel 079/351 44 54

### ■ Comité unitaire vaudois

**«luttez contre le chômage  
et non contre les  
chômeuses et chômeurs»**

% Union syndicale vaudoise  
Avenue Ruchonnet 45  
CP 931  
1003 Lausanne  
Tél. 021/323 94 33  
Fax 021/312 20 84

### ■ Comité unitaire genevois

**«luttez contre le chômage,  
et non contre les  
chômeuses et chômeurs»**

% Union des syndicats  
du canton de Genève  
Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève  
Tél. 022/731 84 30  
Fax 022/738 19 84

# LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE, NON CONTRE LES CHÔMEUSES ET CHÔMEURS!

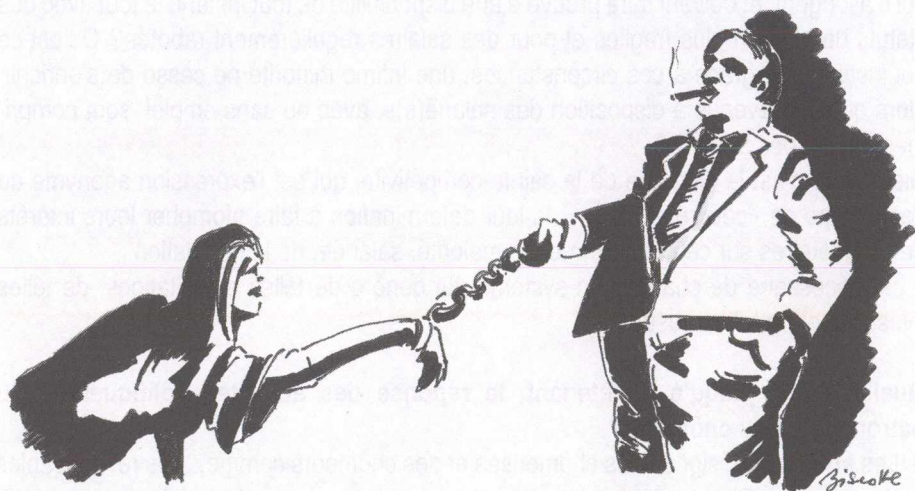
---

## 1. Le chômage: une catastrophe sociale exploitée par le patronat

**E**n 1990, on comptait 18000 chômeuses et chômeurs en Suisse. Aujourd'hui, ils et elles sont plus de 202000, soit 5,6% de la population active. Certains instituts annoncent 220 000 personnes sans emploi pour la fin de l'année.

Ces données officielles **sous-estiment** l'ampleur réelle du chômage:

- elles ne prennent pas en compte les personnes au chômage, mais bénéficiant d'un gain intermédiaire.
- elles ne tiennent pas compte des milliers de personnes (2700 en moyenne en 1996) qui chaque mois, arrivent à la fin de leur droit aux indemnités de chômage.



Un exemple indique l'ampleur de cette sous-évaluation: en décembre 1996, on comptait dans le canton de Vaud, 24742 chômeuses et chômeurs (7,8%), mais 32458 demandeurs d'emploi (10,2%), «catégorie» qui comprend notamment les personnes réalisant un gain intermédiaire et une partie des chômeurs arrivés en fin de droit.

De plus, ces données ne tiennent pas compte des personnes (femmes, jeunes sortant de formation, etc.) qui renoncent à s'inscrire comme demandeurs d'emploi, ni des travailleurs immigré(e)s qui, ayant perdu leur travail, retournent dans leur pays.



En fait, depuis le début des années 90, ce sont des **centaines de milliers** de personnes qui, à un moment où à un autre, se sont retrouvées une fois au moins au chômage. Dans le canton de Vaud, un **cinquième** des salarié(e)s (74'000 personnes) a été au chômage entre janvier 1992 et avril 1995, la moitié d'entre eux pour une durée de 9 mois et plus (Numerus, juin 1995). Aujourd'hui, cette proportion est sans aucun doute plus élevée.

Le chômage massif qui s'est imposé en Suisse comme, bien avant, ailleurs en Europe et dans le monde, est **une des manifestations les plus scandaleuses de la faillite du système économique et social** dans lequel nous vivons.

Qu'est-ce qui justifie que, d'un côté, des centaines de milliers de personnes soient condamnées au chômage et à l'appauvrissement, alors que, de l'autre, des besoins sociaux importants restent non satisfaits ou mal pris en compte? Qu'est-ce qui justifie que des centaines de milliers d'homme et de femmes soient condamné(e)s à l'inactivité et à la précarité, soient rongées par l'angoisse du lendemain, alors que, simultanément, celles et ceux qui ont un travail sont soumis à un stress croissant, à des horaires qui s'allongent, et doivent faire preuve d'une disponibilité de tout instant, le tout avec des statuts de plus en plus fragiles et pour des salaires régulièrement rabotés? Qu'est-ce qui justifie que, grâce à ces circonstances, une infime minorité ne cesse de s'enrichir, alors que les revenus à disposition des salarié(e)s, avec ou sans emploi, sont comprimés depuis des années?

Rien, si ce n'est la dictature de la sainte-compétitivité, qui est l'expression anonyme du despotisme de «ceux d'en haut», de leur détermination à faire triompher leurs intérêts de propriétaires sur ceux de l'immense majorité, salariée, de la population.

Il est nécessaire de changer un système qui génère de telles exploitations, de telles injustices et de telles absurdités.

### **Quelle a été, jusqu'à maintenant, la réponse des autorités politiques et du patronat face au chômage?**

- Les **autorités** désignent les chômeuses et des chômeurs comme... les responsables du chômage. Elles n'ont qu'un mot à la bouche: les «**abus**». Les chômeuses et chômeurs seraient, pour une part importante du moins, des profiteurs bénéficiant indûment des indemnités de chômage, au lieu de chercher sérieusement un travail. C'est au nom de cette conception que les autorités culpabilisent les chômeurs et chômeuses, abaissent leurs indemnités, veulent les obliger à accepter n'importe quel boulot et remettent en cause le principe même d'une assurance – c'est-à-dire d'un droit automatique découlant du fait que l'on a cotisé précédemment – pour les personnes sans emploi.

La réalité est la suivante: en février 1997, pour 206'000 chômeuses et chômeurs, l'OFIAMT avait recensé 7500 places vacantes, soit 1 pour 27 chômeurs. Tout le monde sait que pour chaque offre d'emploi publiée dans la presse, des centaines de personnes présentent leur candidature. L'impact négatif du chômage sur la santé des personnes sans emploi et sur leur entourage est reconnu et a été démontré dans une multitude d'enquêtes. Pour l'écrasante majorité des personnes concernées, le chômage est synonyme de souffrance.

- Le **patronat** utilise la peur de perdre son emploi et la pression exercée par le fait que des dizaines de milliers de personnes sont à la recherche d'un travail pour détériorer profondément les conditions d'embauche, exiger plus de discipline et de stress, multiplier les heures supplémentaires, diffuser des statuts précaires et des horaires irréguliers, imposer la flexibilité et raboter les salaires.

La **loi sur le travail**, rejetée le 1er décembre dernier, était un échantillon de ces détériorations que le patronat veut imposer en profitant de la crise.

**L'arrêté fédéral urgent (AFU)**, qui a abaissé depuis le 1er janvier 1997 les indemnités de chômage, est une autre tentative dans cette direction.

Si rien n'est fait, la voie sera ouverte à des régressions encore plus graves: les parlementaires de droite ont multiplié ces dernières semaines les propositions pour réduire les indemnités à 50% ou 60% du dernier salaire, doubler – de 5 à 10 jours – le délai de carence, réduire la période où l'on a droit aux indemnités, etc...

**«Il est donc urgent de dire STOP à ce démontage social. En votant NON à l'AFU abaissant les indemnités de chômage».**

## **2. NON à une régression sociale intolérable**

**L**a baisse des indemnités de chômage de 1% à 3% inscrite dans l'AFU est d'autant plus inacceptable que c'est la **cinquième diminution en quatre ans**, du montant des indemnités de chômage.

Au début des années 90, être au chômage impliquait de perdre, du jour au lendemain, un cinquième de son dernier sans salaire. Sans pour autant que le loyer, les cotisations à l'assurance maladie ou les impôts ne diminuent proportionnellement.



- Madame Z est au chômage depuis le 1<sup>er</sup> août 1996. Son gain assuré est de Fr. 3100.–.

Elle a 1 enfant à charge.

En 1996, son revenu mensuel brut à 80 % s'élève à ± Fr. 2480.–

En 1997, son revenu mensuel brut à 79.2% s'élève à ± Fr. 2455.–

**Soit une diminution de revenu total de Fr. 645.–**

- Monsieur X est au chômage depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1996. Son gain assuré est de Fr. 4600.–

Sans enfants à charges.

En 1996, son revenu mensuel brut à 70 % s'élève à ± Fr. 3 220.30.–

En 1997, son revenu mensuel brut à 67.9% s'élève à ± Fr. 3 123.70.–

**Soit une diminution de revenu total de Fr. 1476.–**

Depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver:

- Au printemps 1993, le montant des indemnités a chuté de **80% à 70%** du dernier salaire pour celles et ceux n'ayant pas d'enfant à charge et recevant plus de 2820 francs d'indemnité par mois.
- Depuis 1995, les cinq premiers jours au chômage ne sont plus indemnisés. Ce **délai de carence** signifie la perte **d'un quart** des indemnités du premier mois de chômage.
- Depuis 1996, les chômeurs et chômeuses doivent payer des cotisations très élevées (**3,1%**) pour l'assurance-accident.
- Depuis juillet 1997, ils devront verser des primes (entre 0,3% et 1,7%) pour l'assurance décès ou invalidité dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier.

Cela signifie que depuis 1995 les personnes au chômage ont déjà vu leurs indemnités **baisser d'environ 8% à 10%**! C'est à cela que s'ajoute la nouvelle réduction de 1% à 3%. Cette baisse est donc non seulement **injuste** – les chômeurs ne sont pas responsables du chômage – mais également **intolérable**.

**«L'argument que les indemnités versées en Suisse seraient les plus élevées d'Europe, ce qui justifierait leur diminution, ne résiste pas à l'examen».**

Premièrement, les modes de calcul sont très différents d'un pays à l'autre, ce qui rend les comparaisons trompeuses. Par exemple, en Allemagne, un chômeur ayant des enfants à charge touche 67% du salaire de référence net. Or, en Allemagne, les impôts sur le revenu sont prélevés à la source et sont donc déduits du salaire net.

Deuxièmement, les personnes au chômage ne nouent pas leur budget avec des comparaisons internationales, mais avec leurs indemnités rapportées au coût de la vie, élevé en Suisse. Par exemple, l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG) a réalisé une enquête montrant qu'une famille de quatre personnes a besoin d'un revenu d'au moins 6000 francs par mois pour pouvoir tourner.

Troisièmement, dans chaque pays d'Europe, partis de droite et milieux patronaux mettent les salarié(e)s en concurrence avec leurs collègues des pays voisins pour imposer des régressions sociales. Il est temps de s'opposer à cette logique et de contribuer, au contraire, à construire un **mouvement européen, solidaire**, pour la défense des droits des salarié(e)s et des chômeur(euses). **La marche européenne contre le chômage** nous indique la direction.

### ***3. NON à une spirale qui emporte salarié(e)s et chômeur(euse)s***

**L**e chômage est devenu un puissant levier aux mains des employeurs pour **faire pression sur les conditions de travail et de vie de tous les salarié(e)s**.

Les modifications de l'assurance-chômage ont systématiquement visé à renforcer l'impact de ce moyen de pression, particulièrement en révisant à la baisse la définition du «travail convenable», c'est-à-dire du travail qu'une personne au chômage est obligée d'accepter sous peine d'être sévèrement sanctionnée.

Par exemple, depuis deux ans, un travail est considéré comme «convenable» même s'il implique **4 heures de déplacement chaque jour** pour se rendre à son travail et en revenir. Des journées de douze heures et plus: voilà ce que ces Messieurs considèrent comme «convenable»... pour les autres.

L'AFU a encore élargi ce qui peut être exigé des chômeuses et chômeurs. Ils doivent désormais se contenter d'un emploi avec un revenu correspondant à **68%** – c'est-à-dire deux tiers – de leur dernier salaire, contre 70% depuis 1995 et 80% avant 1993!

Tout est ainsi fait pour obliger les personnes sans emploi à accepter des boulots à n'importe quelle condition. Les Offices régionaux de placement (ORP) collaborent de plus en plus avec les agences de travail temporaire: **les statuts précaires** sont présentés comme la panacée. Les ORP multiplient également les occupations temporaires. Contraints, des dizaines de milliers de chômeur(euse)s prennent ainsi «l'habitude» de faire des petits boulots pour des salaires encore plus petits.



Cela a deux conséquences :

- Des dizaines de milliers de personnes sont obligées d'accepter des emplois avec des salaires très bas et des conditions de travail détériorées. L'enquête, réalisée en 1994 par l'OFIAMT, sur la situation des chômeuses et chômeurs arrivés en fin de droit, montre ce que cela signifie: **50,2%** des chômeur(euse)s arrivés en fin de droit et qui ont finalement retrouvé du travail touchaient un salaire qui ne leur permettait pas de vivre. Pour près d'un tiers, leur nouveau revenu était **inférieur d'au moins 50%** au salaire qu'ils touchaient avant d'être au chômage.
- Le patronat impose ainsi progressivement de **nouvelles références**, révisées à la baisse, à **tous les salarié(e)s**, à force de multiplier les embauches de personnes ayant des statuts précaires, contraints à de longs déplacements pour se rendre à leur travail, gagnant des salaires nettement inférieurs à ceux qui étaient précédemment usuels.

Le but de **la loi sur le travail**, refusée le 1er décembre dernier, était d'inscrire dans la loi une partie de ces détériorations des conditions de travail, en banalisant la multiplication des heures supplémentaires et en facilitant l'extension du travail de nuit et du dimanche.

L'augmentation incessante du stress, les heures supplémentaires qui n'en finissent plus, les baisses de salaires sont également facilitées par la pression du chômage.

**Pour défendre les conditions de travail des salarié(e)s, il est donc indispensable de s'opposer à la dégradation de la situation des chômeuses et chômeurs. La résistance d'une chaîne dépend de son maillon le plus faible.**



**«Si les droits des personnes sans emploi volent en éclats, alors ceux des personnes qui ont encore un travail se détérioreront très rapidement».**



#### **4. NON à une régression sociale qui en annonce d'autres**

Les partis de droite et les milieux patronaux n'en font pas mystère: cet AFU n'est **que l'entrée** d'un menu complet qui doit aboutir à la digestion définitive des droits des chômeuses et chômeurs.

Pour cet automne, des parlementaires démocrates-chrétiens (PDC), radicaux (PRD) et démocrates du centre (UDC) ont multiplié les propositions visant à:

- réduire une nouvelle fois le montant des indemnités à 60% ou 50 % du dernier salaire;
- doubler de délai de carence, de 5 à 10 jours;
- limiter la période durant laquelle les personnes sans emploi ont droit au chômage;
- transformer progressivement l'assurance chômage, qui est un droit découlant des cotisations versées, en une nouvelle forme d'assistance publique.

Aujourd'hui déjà, on oblige les chômeuses et chômeurs à participer à des occupations-temporaires pour continuer à recevoir des indemnités. Certains parlementaires de droite veulent aller plus loin et réduire le montant des indemnités en fonction du revenu disponible dans l'ensemble du ménage.

L'expérience l'a montré. Si l'actuel AFU est accepté sans opposition, les milieux patronaux et de droite y verront un encouragement à approfondir leur démontage social. Il est donc nécessaire de dire **STOP: en votant NON** à cet AFU et en construisant une volonté de résistance à la régression sociale qui frappe tous les chômeurs et tous les salarié(e)s.

#### **5. NON, pour qu'on s'attaque aux vrais coûts: le coût social du chômage**

**L**e **déficit** de la caisse de l'assurance chômage et les déficits publics sont invoqués par le Conseil fédéral et les partis de droite pour justifier la diminution des indemnités de chômage.

Cet argument est **inacceptable** pour quatre raisons:

**1.** Durant une période de croissance du chômage comme aujourd'hui, il est normal que les comptes de l'assurance chômage se détériorent. D'un côté, moins de salarié(e)s cotisent à l'assurance chômage; de l'autre, davantage de personnes touchent des indemnités. Ce déséquilibre est tout simplement la traduction comptable du fait que la caisse de chômage joue son rôle d'assurance.

D'ailleurs, **dès que la situation s'améliore légèrement**, comme en 1995, **la situation s'inverse**. Les comptes de l'assurance chômage ont alors été bénéficiaires. Présenter l'assurance chômage comme un «gouffre», qu'il faudrait s'appliquer à combler sans attendre, est donc totalement trompeur.

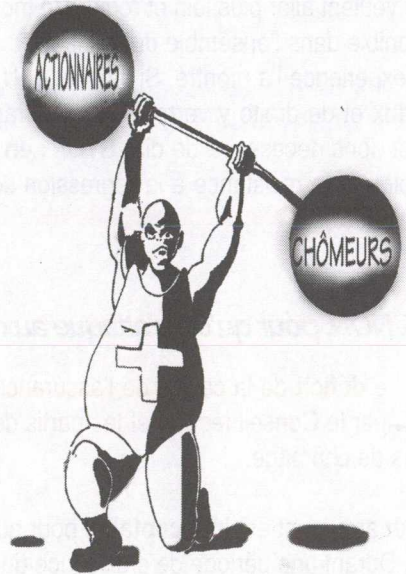
2. La vraie source du déficit de l'assurance chômage réside... dans le chômage. C'est **en le faisant reculer que l'on assainira les comptes** de cette assurance sociale, et que l'on améliorera les bilans d'autres, comme l'assurance-vieillesse ou l'assurance-invalidité. Des centaines de milliers de personnes au chômage, ce sont des centaines de milliers de personnes qui touchent des indemnités, mais qui paient **moins** de cotisations aux assurances sociales, qui consomment **moins** et qui, demain, paieront **moins** d'impôt ou seront peut-être contraints de faire appel à l'aide sociale.

3. Les coûts de l'assurance-chômage, et plus encore son déficit, ne sont donc **qu'une petite partie du coût réel, social, du chômage**. Aux pertes déjà mentionnées, il faut de plus ajouter les **conséquences néfastes du chômage sur la santé** des personnes sans emploi (et de leurs proches) **comme sur leur qualification**.

Pour s'attaquer au vrai coût du chômage, la priorité devrait donc être de **créer des emplois de qualité**. Les mesures d'économie sont non seulement antisociales, mais elles maintiennent les sources du déséquilibre financier actuel. Des indemnités de chômage basses, des salarié(e)s avec des statuts précaires, contribuent à maintenir la consommation et les recettes fiscales et des assurances sociales à un bas niveau, à prolonger les effets nocifs de la précarité sur la santé et la formation des personnes touchées.

4. Une source déterminante des déficits publics actuels réside dans la **polarisation croissante de la distribution des richesses**, combinée avec une sorte de **sécession des riches**.

a. Parmi les pays industrialisés, la Suisse est un des pays où la distribution des richesses et des revenus est les plus inégalitaires. Cet écart s'est encore creusé ces dernières années : à l'**explosion du chômage, a correspondu l'explosion des valeurs boursières des grandes sociétés, de leurs bénéfices, des dividendes distribués aux actionnaires et des primes généreusement distribués aux cadres supérieurs**. Selon l'hebdomadaire alémanique Cash (27 mars 1997), les bénéfices des sociétés cotées en bourse sont passés de quelque 7 milliards de francs en 1981 à probablement 38 milliards de francs en 1997. Les dividendes distribués aux actionnaires ont cru, eux, de 1,6 milliard de francs en 1981 à plus de 10 milliards en 1997.





Les suppressions d'emplois de ces dernières années avaient notamment un objectif: augmenter la rentabilité des entreprises et donc des placements des actionnaires. Il a été atteint.

**b. Or, simultanément, les possibilités pour les personnes fortunées et pour les sociétés de se soustraire au fisc se sont multipliées.**

Les taux d'imposition des hauts revenus et des grandes fortunes sont en lent mais régulier recul. Pour eux, les possibilités de «fraude fiscale légale» sont innombrables, contrairement aux salarié(e)s.

Les taux d'imposition des entreprises en Suisse sont déjà parmi les plus bas d'Europe. Cependant, les autorités continuent à leur offrir de nouveaux **cadeaux fiscaux**. Derniers en date: 200 millions d'allégements sur la TVA et les mesures de réforme de l'imposition des sociétés, que le Conseil fédéral a habilement associé au programme de relance adopté par le Parlement. Cette réforme se traduira par un cadeau de 450 millions de francs aux entreprises. Soit plus que les économies que la Confédération veut réaliser sur le dos des chômeurs et chômeuses en abaissant les indemnités de l'assurance-chômage!

Il est nécessaire d'engager, sur la durée, un combat contre cette logique sociale inégalitaire. Pour dégager les ressources nécessaires au développement d'une assurance chômage digne de ce nom ainsi que pour financer une politique de création d'emploi. La **taxation des plus-values boursières**, qui existe déjà dans de nombreux pays d'Europe, est une première exigence immédiate. Elle devrait faire partie d'un **ensemble de propositions fiscales, défendues dans une perspective européenne**, visant, par une combinaison de mesures d'harmonisation et d'assouplissement du secret bancaire, à stopper l'actuelle concurrence entre pays, régions et villes pour offrir des cadeaux fiscaux aux entreprises et aux plus fortunés, et à relever progressivement le taux d'imposition des bénéfiques, des fortunes et des hauts revenus.

## ***6. NON à la baisse des indemnités de chômage, OUI à la création d'emplois et à la diminution du temps de travail***

**F**ace à la croissance du chômage, employeurs, autorités et milieux bien pensants s'épaulent pour faire passer l'intolérable situation actuelle pour une fatalité.

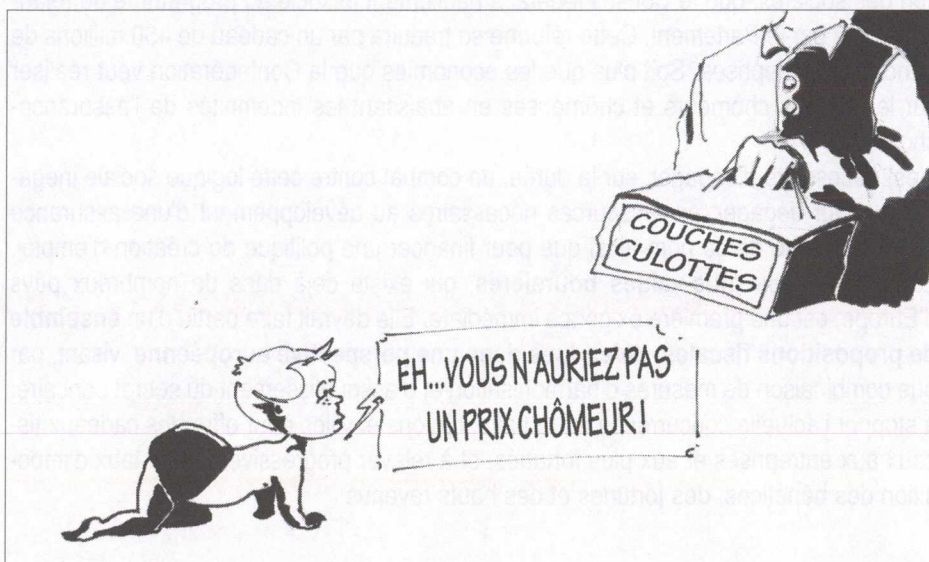
Les employeurs affirment qu'il faut les laisser restructurer les entreprises, flexibiliser le marché du travail et accroître leurs bénéfiques. Ceux-ci seraient la garantie d'investissements qui, demain, créeront des emplois. Cela fait 20 ans qu'ils nous assènent ce discours. Les bénéfiques des entreprises sont effectivement à un niveau record, mais le chômage aussi.

D'autres prétendent que le chômage serait une conséquence inéluctable du progrès

technologique. Le choix se réduirait à accepter le chômage, ou à partager le volume de travail existant (et se rétrécissant), avec des baisses de salaires correspondantes.

Ces deux approches ont en commun d'accepter la dynamique sociale actuelle où la course à la compétitivité est l'occasion d'un gigantesque transfert des richesses des salarié(e)s – dont les droits sont systématiquement érodés – au profit des employeurs et des actionnaires.

C'est en **rompant** avec cette logique qu'il sera possible de tracer des perspectives indiquant des possibilités de créer des emplois, et de combattre le chômage à sa racine. C'est avec une telle perspective qu'il sera possible de construire une mobilisation sociale, intégrée à des luttes européennes, indispensable pour imposer des choix correspondant à la défense des droits des salarié(e)s.



**1. Création d'emplois correspondant à des besoins sociaux non ou peu pris en compte aujourd'hui** (par exemple crèches et encadrement de la petite enfance, animations et lieux de rencontre pour les jeunes, certains services et soins pour les personnes âgées, etc...).

Cette exigence est à combiner avec la revendication de **politiques industrielles et régionales** visant, en collaboration avec les divers centres de formation et de recherche, au maintien ou à la reconstitution d'un tissu économique plus dense dans les régions les plus fortement frappées par le chômage.

Des **services publics** étendus et démocratisés sont le vecteur nécessaire pour développer de telles politiques, où les investissements correspondent à des besoins sociaux



et non à des marchés rentables. Il faut donc combattre les privatisations (télécoms,...) qui sont actuellement en train de déstructurer les services publics.

## **2. Diminution importante et rapide du temps de travail, sans baisse de salaire, accompagnée d'embauches compensatoires vérifiées.**

Au cours des dernières années, la **durée normale de travail** – fixée par la loi, les contrats collectifs ou individuels – **n'a plus reculé**, interrompant la tendance séculaire une diminution du temps de travail. Dans la réalité, la **durée effective de travail**, heures supplémentaires comprises, **a augmenté** depuis le début des années 90. Dans un contexte de croissance économique très faible et plus lente que la progression de la productivité, c'est **une** des causes explicatives immédiates de la croissance du chômage.

Il est nécessaire et souhaitable d'inverser cette dynamique. **Partout en Europe**, la revendication d'une diminution importante, rapide et sans baisse de salaire émerge: **35 heures, vers la semaine de 4 jours et 32 heures**. C'est dans cette dynamique qu'il faut s'inscrire.

Cette diminution doit être **importante et rapide**: c'est la condition pour qu'elle ne soit pas immédiatement absorbée par une augmentation de la productivité et de l'intensité du travail, donc une augmentation du stress pour les salarié(e)s. Pour la même raison, elle doit être accompagnée d'**embauches compensatoires**, proportionnelles et vérifiées.

Elle doit avoir lieu **sans baisse de salaire**. Pour des couches très importantes de salarié(e)s, une baisse de salaire n'entre tout simplement pas en ligne de compte. Au contraire, souvent, ils ou elles sont contraints à faire des heures supplémentaires pour essayer de nouer les deux bouts.

De plus, ce n'est qu'un juste retour des choses. Ces dernières années, les employeurs ont systématiquement engrangé à leurs profits les gains de productivité et les fruits d'un travail toujours plus intense et dur. L'explosion des bénéfices des entreprises témoigne de ce **transfert des richesses** en leur faveur.

Une diminution du temps de travail sans baisse de salaire ne fera que partiellement inverser cette évolution injuste et inégalitaire. De plus, en augmentant le revenu disponible de l'ensemble des salarié(e)s, cette mesure contribuera aussi à jeter les bases d'une croissance de la demande et donc de créations d'emplois.

Elle ne doit **pas être accompagnée d'un feu vert à la flexibilité**. La flexibilité, l'annualisation des horaires par exemple, sont de puissants moyens pour détruire les emplois. Les entreprises ont moins besoin d'embaucher puisqu'elles peuvent concentrer leur personnel aux moments de pointe et l'obliger à rester à la maison lors des creux. De plus, pour les salarié(e)s, la flexibilité est synonyme de dépendance accrue à

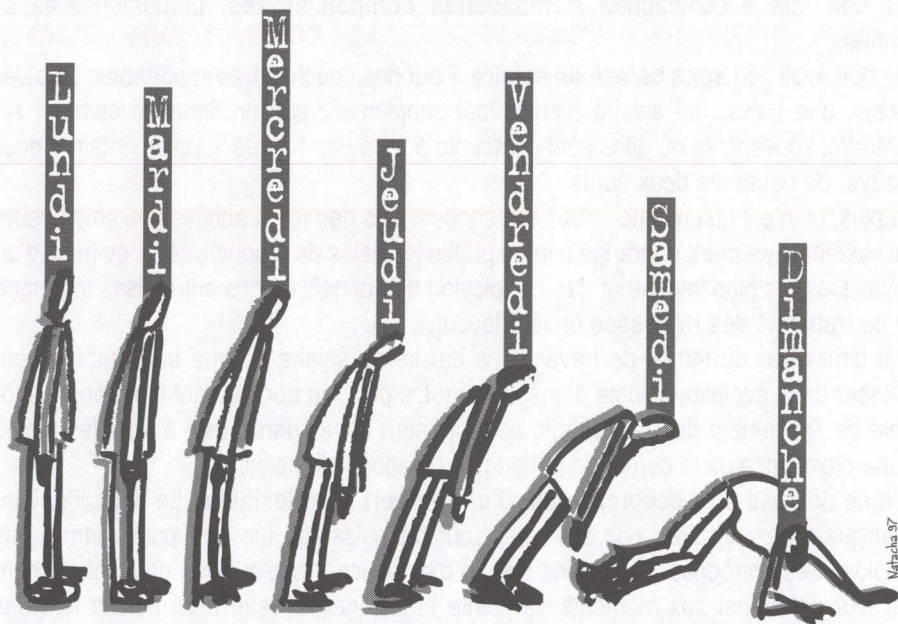
l'égard de l'employeur qui, du jour au lendemain, peut l'obliger à multiplier les heures supplémentaires, puis à prendre des vacances forcées.

C'est à **ces conditions** qu'une diminution du temps de travail sera socialement juste, bénéfique pour celles et ceux qui ont un emploi, source de création de postes de travail pour les personnes au chômage.

Par ailleurs, un temps libre accru, sans diminution de revenu, permettra d'aborder d'une manière différente les rapports entre temps de travail, temps libre et engagement civique et social, et de donner un **contenu différent** aux uns comme aux autres. Cette nouvelle réalité révélera aussi, et permettra de concrétiser, des besoins sociaux qui n'ont pas pu émerger jusqu'à maintenant, ce qui est potentiellement une source supplémentaire d'emplois.

**Dans l'immédiat**, une exigence s'impose: la limitation draconienne des **heures supplémentaires** et des embauches pour occuper les postes ainsi libérés.

Les heures supplémentaires représentent l'équivalent mathématique de quelque 80'000 places de travail. Selon une enquête réalisée par les offices cantonaux de statistique de Vaud et Genève, plus de 45% des salarié(e)s disent devoir en faire fréquemment, soit en moyenne 5,6 heures par semaine. 41% de ces travailleurs ne reçoivent aucun



Matthias 97



dédommagement pour ces heures supplémentaires; pour 45%, elles sont compensées en temps; elles ne sont payées que dans 14% des cas.

Ce potentiel doit être mis à profit pour créer des emplois fixes.

### **3. Reconquérir le droit de discuter et de co-décider du contenu du travail.**

L'organisation actuelle du travail est considérée comme la conséquence inéluctable des lois de la sainte compétitivité. Il est nécessaire de rompre ce tabou. Comment travaille-t-on? Dans quelles conditions? A quels rythmes? Avec quelles règles de sécurité et quelles normes de protection de la santé? **Cette reconquête par les salarié(e)s d'une maîtrise sur leurs conditions de travail** est nécessaire pour qu'ils ne se tuent plus – au sens strict du terme – au travail. Elle recèle également un important potentiel de création d'emplois.

***Il faut nous aider à financer notre campagne!***

***Les comités unitaires «luttez contre le chômage et non contre les chômeuses et chômeurs», ont réussi à faire aboutir le référendum grâce à de nombreux militants.***

***Mener une campagne coûte cher, même si nous ne comptons pas faire une campagne classique à coup d'annonces dans la presse.***

***Pour verser vos dons, vous trouverez un BVR au dos de cette page.***

***Merci à toutes et à tous.***

**Merci  
d'envoyez  
vos dons  
à l'aide  
du BVR  
ci-joint.**

à détacher

**Impfangsschein / Récépissé / Ricevuta**

inzahlung für / Versement pour / Versamento per

**Comité lutter contre  
le chômage et non contre  
les chômeuses et chômeurs  
1000 Lausanne 9**

omto  
ompte  
omto  
**40-328629-3**

Fr.  C.

Einbezahlit von / Versé par / Versato da

à détacher

**Einzahlung Giro**

Einzahlung für / Versement pour /  
Versamento per

**Comité lutter contre  
le chômage et non contre  
les chômeuses et chômeurs  
1000 Lausanne 9**

Konto  
Compte  
Conto  
**40-328629-3**

Fr.  C.

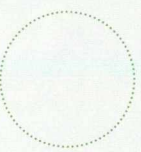
à détacher

**Virement Virement**

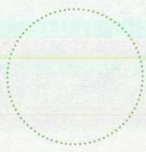
Mittellungen / Communications / Comunicazioni

Giro aus Konto  
Virement du compte  
Girata dal conto

Einbezahlit von / Versé par / Versato da



Die Annahmestelle  
L'office de dépôt  
L'ufficio d'accettazione



**403286293>  
403286293>  
403286293>**